



Notice sanitaire

Annexes



1. L'EAU POTABLE

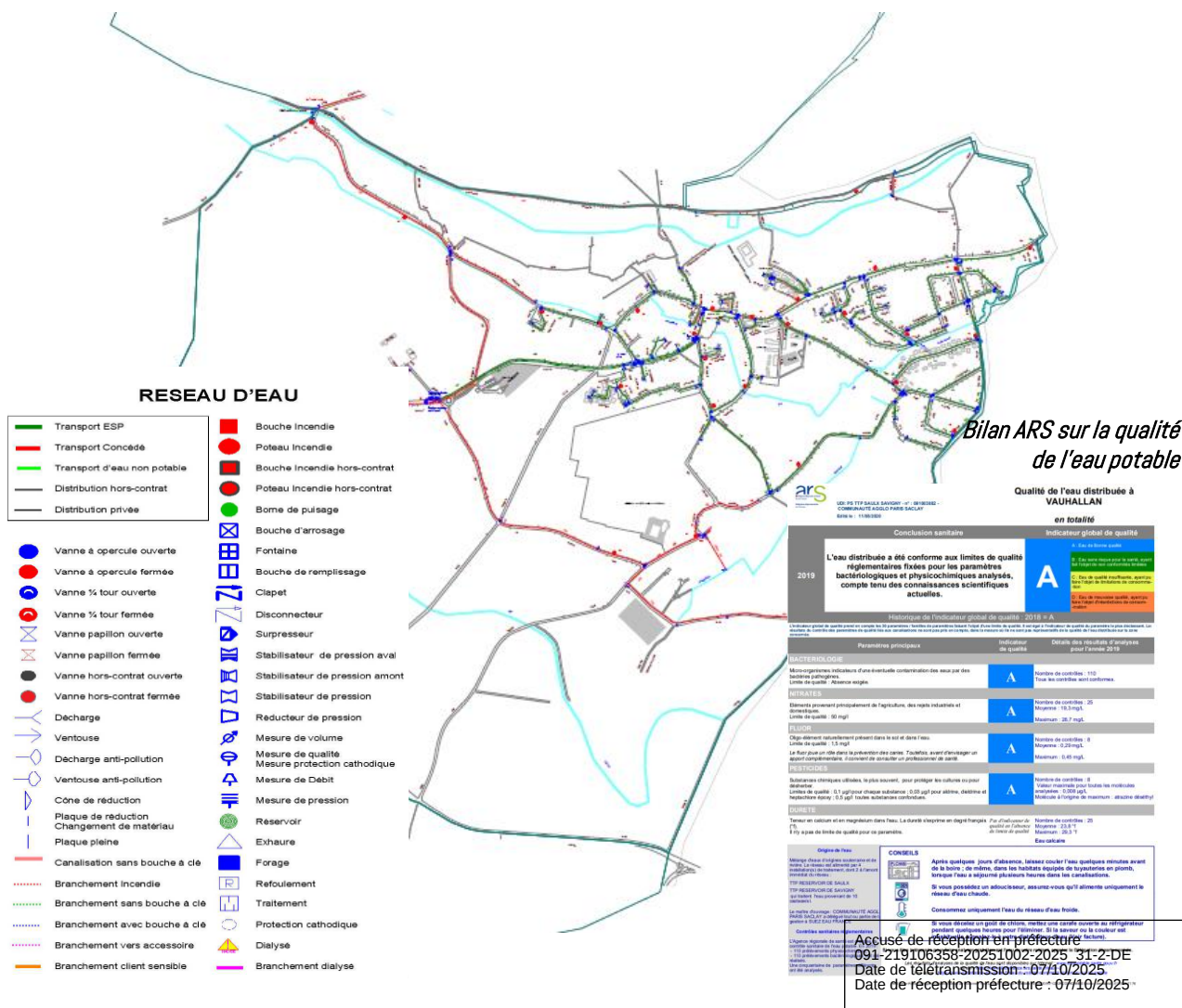
Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Plateau de Saclay (SIEPS) comprend quatre communes (Saclay, Saint-Aubin, Vauhallan et Villiers-le-Bac). Ses missions comprennent la production, le transfert et la distribution de l'eau potable.

La commune de Vauhallan ne dispose d'aucun point de production, mais est alimenté depuis la commune de Saclay, par deux conduites de distribution de diamètre 200 et 100 mm, assujetties au réservoir de Saclay, ouvrage dépendant de la conduite de transport de diamètre 400 mm du CEA. Cette configuration suffit à l'alimentation en eau de la commune en eau sanitaire. La sécurisation de son réseau à prévoir par des connexions avec la commune de Igny sous gestion SEDIF, via des intercommunications de secours piloté par hydrostab. En revanche, en termes de défense incendie (compétence communal) une partie d'ouvrage ne répondent pas à la réglementation en vigueur en termes de débit / pression, pour lesquelles une action corrective devra être apporter.

Plus précisément, l'approvisionnement en eau de la commune de Vauhallan se fait à partir des réservoirs du Christ de Saclay alimentés par l'usine de potabilisation de Viry-Chatillon qui traite l'eau de la Seine et l'eau des forages (eau souterraine). La gestion est assurée par Eaux du Sud Parisien.

Le rendement de réseau est recalculé tous les ans et indiqué au regard du RPQS. La commune ne dispose pas de rendement individualisé, mais d'un rendement au périmètre du contrat affermé avec les communes de Saclay, Villiers et Saint Aubin, soit une valeur à 87, 7%. Afin d'avoir le vrai rendement de la commune, il faudra équiper son périmètre de compteur de sectorisation

A propos de la qualité de l'eau potable destinée à la consommation, l'ARS a effectué un contrôle qualité en 2019 montrant une eau de bonne qualité. L'analyse des paramètres principaux (bactériologiques, nitrates, fluor et pesticides) montre que ces derniers se situent tous en dessous de la limite de qualité.



2. L'ASSAINISSEMENT

Les eaux usées

La collecte des eaux usées est assurée par le réseau communal, dont la gestion est confiée à la Lyonnaise des Eaux. Le transport des eaux usées est assuré par le SIAVB en régie. Le traitement des eaux usées est assuré par le Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) en régie. Enfin, la gestion des réseaux de collecte est assurée par la CA Paris Saclay.

Un Schéma Directeur d'Assainissement (SDA) a été approuvé le 30 janvier 2001. Celui-ci délimite les secteurs desservis (ou à desservir) par le réseau d'assainissement collectif. Parmi les secteurs à desservir, une habitation ne pourra pas l'être pour des raisons techniques. Le SDA doit donc être modifié.

Le réseau d'assainissement collectif dessert pratiquement toutes les constructions (1931 personnes desservies en 2020). Le réseau est de type séparatif. Il compte environ 7550 mètres de linéaire organisés autour de deux antennes :

- sud / Polytechnique
- ouest / Saclay

Les eaux usées de la commune sont dirigées vers la station d'épuration Seine-aval, située à Achères (Yvelines) et géré par le SIAAP.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) est assuré par la commune, qui a confié cette tâche à la Lyonnaise des Eaux. La gestion du SPANC est assurée par la CA Paris Saclay. Le contrôle des installations individuelles est en cours.

Les constructions situées à l'écart du réseau d'assainissement collectif sont réparties en 6 groupes, pour un total de 32 à 35 habitations :

Repère	Localisation	Nombre d'habitations	Contraintes de raccordement	Contraintes d'assainissement individuel
1	Chemin du Picotois	17	Majeures	Fortes
2	Bois Maréchal	8	Fortes	Moyennes
3	Les Arpentis	1	Fortes	Mineures
4	Chemin de Limon	1	Fortes	Moyennes
5	Chemin des Caves	5	Fortes	Moyennes
6	Trou Rouge	3	Fortes	Moyennes

Les contraintes parcellaires en matière d'assainissement sont liées :

- à des pentes fortes ;
- à des distances importantes par rapport aux réseaux
- à l'occupation des sols et l'accès aux parcelles
- aux sols à dominante limono-argileuse qui nécessitent d'être substitués et drainés pour optimiser le traitement et l'évacuation des eaux.

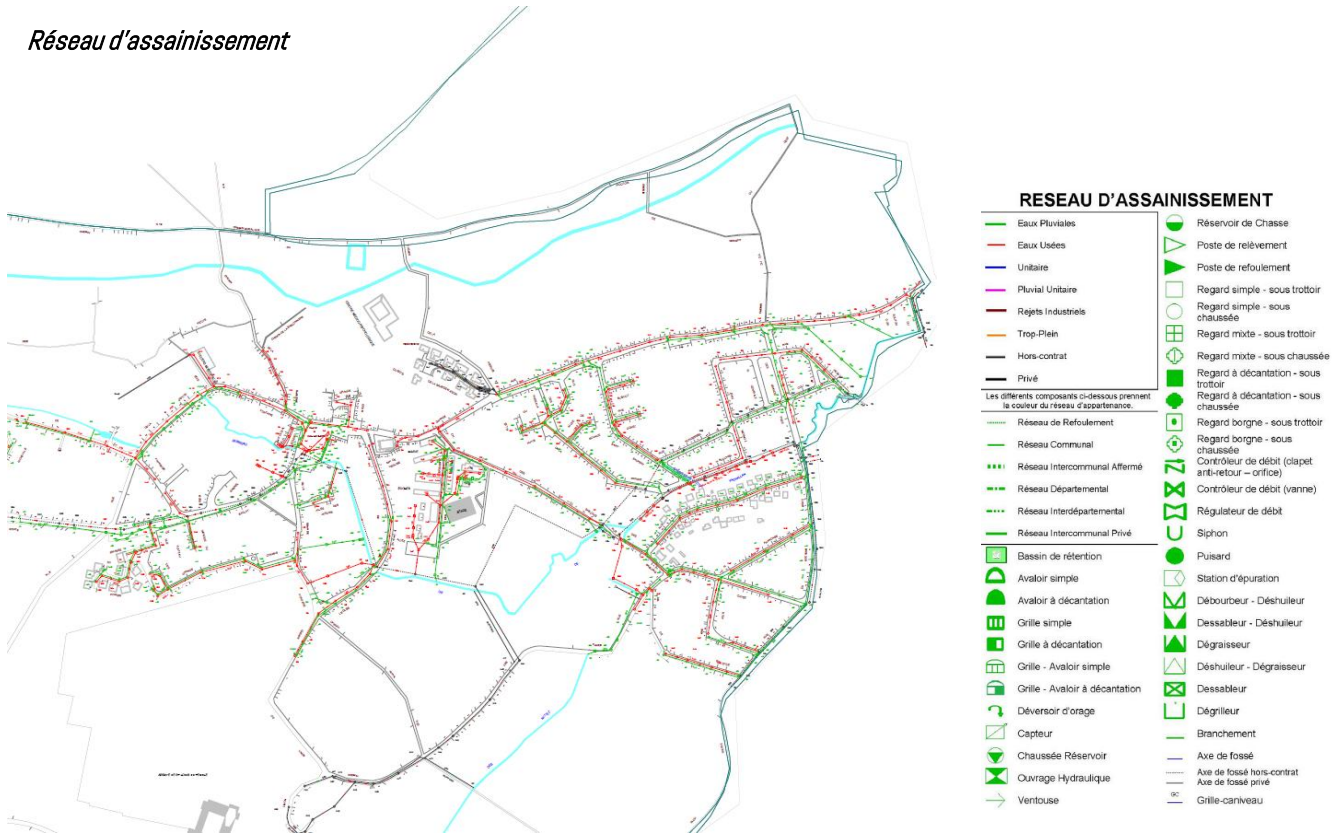
Les eaux pluviales

La collecte des eaux pluviales est organisée autour de différentes antennes qui rejoignent le ru de Vauhallan. Le réseau de collecte des eaux pluviales représente 8019 m3. La commune applique le principe de gestion des eaux pluviales à la parcelle, qui vise à privilégier l'infiltration des eaux de pluie dans le sol directement sur le terrain concerné par une nouvelle construction.

2. L'ASSAINISSEMENT

Réseau d'assainissement

Source : Suez



Accusé de réception en préfecture
091-219106358-20251002-2025 31-2-DE
Date de télétransmission : 07/10/2025
Date de réception préfecture : 07/10/2025

3. LA GESTION DES DÉCHETS

La CPS a choisi de déléguer sa compétence en matière de collecte et traitement des déchets ménagers au Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères (SIOM) situé à Villejust.

Les déchets ménagers sont collectés une fois par semaine et les déchets recyclables sont récoltés une fois par semaine.

La collecte des déchets végétaux se fait à domicile deux fois par mois de décembre à février et une fois par semaine de mars à novembre.

La déchèterie-ressourcerie de Villejust est un service exclusivement réservé aux particuliers résidant sur le territoire du SIOM. Elle permet d'y déposer :

- La ferraille
- Les gravas
- Les encombrants
- Les incinérables
- Les végétaux
- Les mobiliers
- Les capsules Nespresso, cartouches et toner d'encre
- Les déchets spéciaux
- Les appareils électriques
- Les déchets dangereux

Les vauhallanais peuvent également déposer leurs déchets à la déchèterie de Saclay.

Plusieurs points de collecte sont dispersés sur la commune :

- 4 points de collecte de verre :
 - Chemin de Limon (entrée du stade Joliot Curie)
 - Route de Saclay (parking cimetière)
 - Chemin des caves (n° 25)
 - 44 Grande rue du 8 mai 1945
- 1 point de collecte de textiles à l'entrée du stade Joliot-Curie

Le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)

Différents objectifs et recommandations sont énumérés :

- Lutter contre les dépôts sauvages, les mauvaises pratiques et les sites illicites ;
- Assurer la transition vers une économie circulaire ; assurer une mobilisation générale pour réduire la production de déchets ;
- Mettre le cap sur le zéro déchet valorisable enfoui ;
- Relever le défi du recyclage matière et organique ;
- Optimiser la valorisation énergétique ;
- Mettre l'économie circulaire au cœur des grands chantiers franciliens ;
- Réduire la nocivité des déchets dangereux ;
- Prévenir et gérer les déchets de situation exceptionnelle.